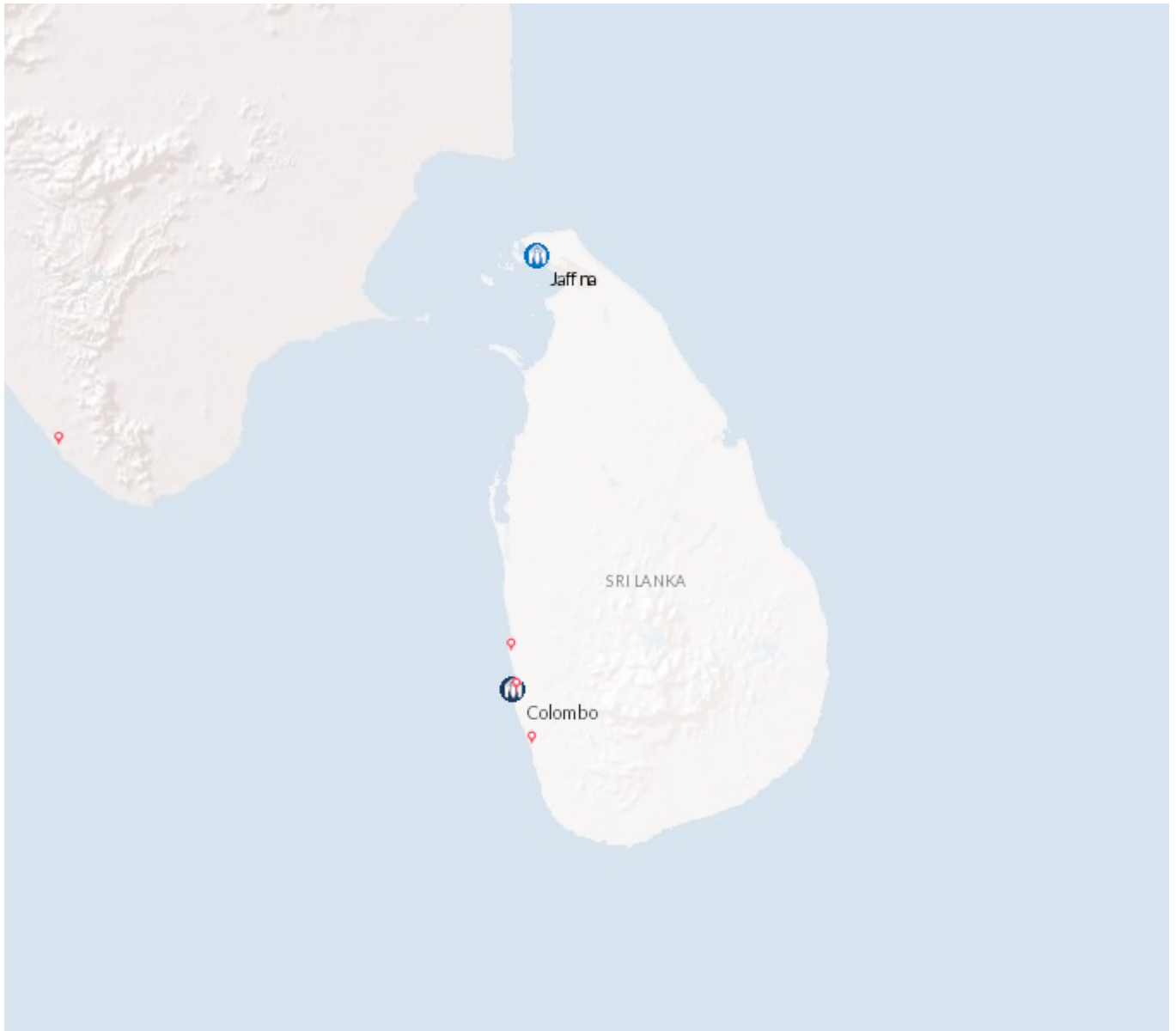




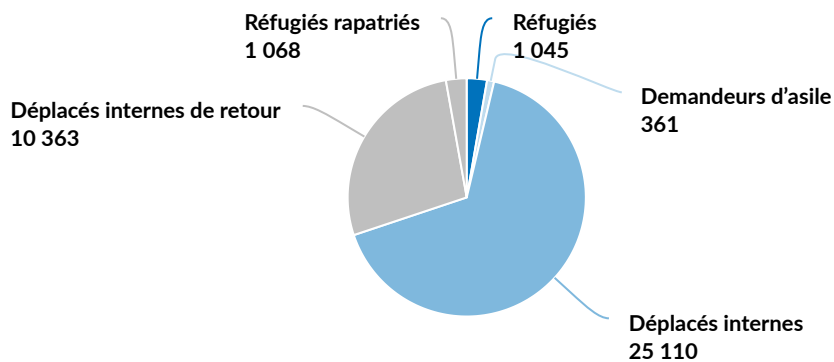
Opération: Sri Lanka



Personnes relevant de la compétence du HCR

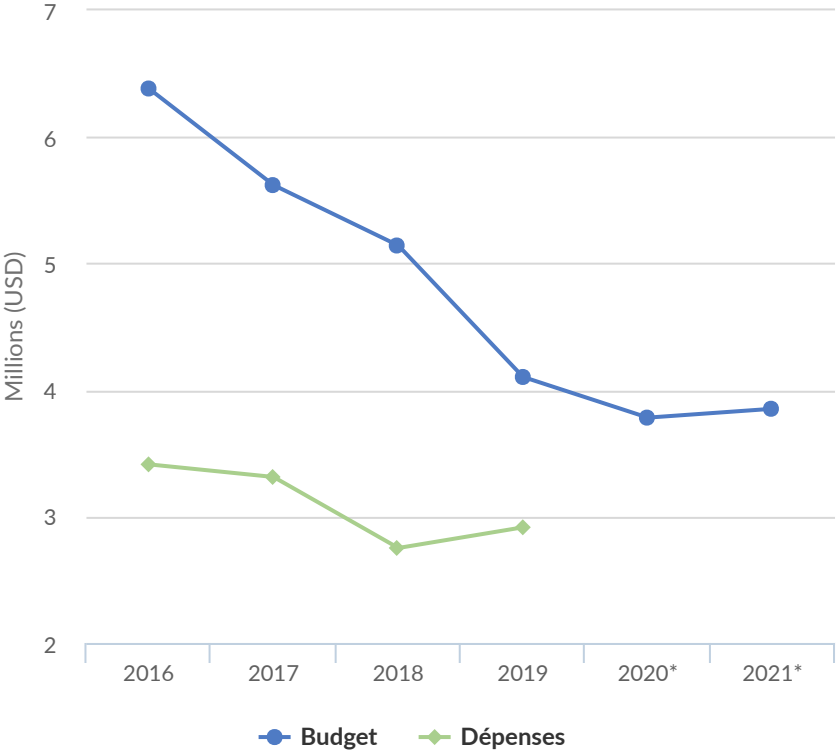
- 10% EN 2019

2019	37,947
2018	42,286
2017	42,766



■ Réfugiés ■ Demandeurs d'asile ■ Déplacés internes
■ Déplacés internes de retour ■ Réfugiés rapatriés

Budgets et Dépenses - Sri Lanka



CHIFFRES DE PLANIFICATION CLÉS POUR 2021

4 000 réfugiés rapatriés percevront des aides en espèces

1 400 ménages de réfugiés recevront des aides en espèces à usages multiples pour satisfaire leurs besoins essentiels

500 réfugiés vulnérables partiront pour être réinstallés dans des pays tiers

130 enfants réfugiés auront accès à l'enseignement primaire

Environnement opérationnel

Le HCR continuera de travailler en étroite liaison avec ses homologues gouvernementaux pour garantir la protection et l'assistance des réfugiés et demandeurs d'asile jusqu'à ce qu'une décision soit prise quant à leur requête ou que des solutions soient trouvées dans des pays tiers. Une étroite coordination technique se poursuivra aussi, même si l'espace pour le plaider sur les questions relatives aux réfugiés est limité et alors que les réfugiés rencontrent des difficultés pour bénéficier de certains droits, par exemple le droit de travailler.

Le HCR continuera de faciliter le rapatriement volontaire des réfugiés sri-lankais dans la région et s'emploiera à nouer des partenariats pour la réintégration durable dans les zones de retour.

Le Gouvernement devrait continuer d'accorder aux demandeurs d'asile et réfugiés l'accès à des soins de santé gratuits dans les établissements médicaux publics, alors que le HCR continuera de s'assurer que les autres besoins essentiels des personnes relevant de sa compétence soient satisfaits.

Priorités principales

En 2021, le HCR se concentrera sur les activités suivantes :

- Maintenir l'espace de protection pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, en renforçant la coordination avec les acteurs gouvernementaux et ceux issus de la société civile, tout en recherchant des solutions pour les réfugiés et les réfugiés rapatriés.
 - Plaider pour l'accès des personnes relevant de sa compétence aux écoles publiques et aux emplois, conformément au programme de développement durable à l'horizon 2030. Les partenariats avec les agences des Nations Unies, les ONG et les groupes confessionnels resteront les piliers du travail communautaire du HCR.
 - Poursuivre son plaidoyer en faveur de solutions pour les réfugiés sri-lankais dans la région, en particulier le soutien à la réintégration et le suivi des réfugiés rapatriés.
 - Renforcer l'appropriation par le Gouvernement des procédures d'asile en lui apportant un soutien technique, en assurant la coordination stratégique et en renforçant ses capacités.
 - Promouvoir l'adhésion aux conventions sur l'apatridie.
-